



## Analyse & résultats

Mars 2014

### En Lorraine, la concentration du foncier ralentit

Depuis quatre décennies, la Lorraine connaît un mouvement de concentration du foncier agricole plus important et plus rapide que sur l'ensemble du territoire métropolitain, conséquence d'un rythme soutenu de disparition des exploitations agricoles. Les exploitations de 100 ha et plus rassemblent 41% des terres agricoles, ce chiffre atteint même 45% en Meurthe-et-Moselle. L'essentiel du mouvement de concentration s'est produit au cours de la décennie 1990-2000, favorisé par les mesures de préretraites. Cependant, au cours des dernières années (2000-2010), cette progression s'est ralentie pour rejoindre un rythme d'agrandissement légèrement inférieur à celui de la métropole. Parallèlement, la main d'oeuvre nécessaire à la mise en valeur des surfaces n'a cessé de décroître.

#### Les disparitions d'exploitations s'inscrivent dans un mouvement de long terme

En 1970, le recensement agricole dénombrait 46 000 exploitations agricoles en Lorraine. En 2010, il en compte 12 650 soit un nombre équivalent à celui du seul département des Vosges quarante années plus tôt. Ainsi sur la période 1970-2010, les disparitions d'exploitations agricoles se sont faites au rythme de 3,2% par an, chiffre supérieur à celui observé nationalement : 2,9%. La Lorraine figure parmi les régions où ce rythme est le plus rapide (au 3<sup>ème</sup> rang derrière la Bretagne et les Pays de la Loire). Dans notre voisinage géographique immédiat, seule la région Champagne-Ardenne se démarque avec un taux annuel de disparition de 1,1%, la présence de la viticulture facilitant les reprises. Parmi les départements lorrains, la Meuse enregistre le plus faible rythme annuel de disparition à 2,2%, alors que la Moselle culmine à 3,6% et les Vosges à 3,5%. La Meurthe-et-Moselle se situe plus près de la moyenne régionale.

#### La décennie 2000-2010 marque un net ralentissement

Le rythme de disparition des exploitations est loin d'être linéaire. Durant les années 70-90, le rythme oscille entre 2 et 3% toujours au-dessus de la moyenne nationale. Le rythme s'est accéléré au cours des années 90, passant à 4%. Cette accélération n'est pas propre à la région puisque le rythme de disparition est passé de 2,4 à 3% au cours de la même période pour la France métropolitaine. Cependant, cette accélération est nettement plus forte en Lorraine (1,4 point contre 1,1 au niveau national). La mise en place du système de préretraites en 1992, incitant aux départs des agriculteurs de plus 55 ans, destinée à accompagner la réforme de la PAC, a trouvé un terrain très favorable en Lorraine. La décennie 2000-2010 a été marquée par un net ralentissement des disparitions. En effet par rapport aux années 90, le taux d'évolution est passé de - 4% à - 2,7%, passant ainsi à un rythme inférieur à celui de la France métropolitaine (- 3%) et rejoignant ainsi les taux observés au cours des périodes précédentes.

#### La disparition des exploitations ralentit depuis 2000

Désormais, la Lorraine se situe au 12<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour le rythme annuel de disparition. Cette brusque décélération ne touche pas les Lorrains de la même manière. La Meurthe-et-Moselle et la Meuse demeurent largement privilégiées puisque, sur cette période, le rythme de disparition de leurs fermes s'établit respectivement à - 2,2 et - 1,7%. Les Vosges et la Moselle, malgré aussi une décélération, continuent de voir leurs exploitations disparaître à un rythme plus élevé (- 3,2 et - 3,3%).

#### Apparition et fort développement des formes collectives

En 1970, l'exploitation agricole s'identifiait de manière quasi-exclusive à l'exploitant individuel. Depuis cette date, les formes collectives d'exploitation n'ont cessé de se développer. Aujourd'hui, elles représentent une exploitation sur trois en Lorraine, chiffre un peu supérieur au niveau national (29%). Jusqu'aux années 90, c'est la forme GAEC (Groupement Agricole d'Exploitations en Commun) qui a primé. Leur nombre a été multiplié par 2,6 en Lorraine entre 1979 et 1988, rythme voisin de celui du territoire métropolitain. Au cours des années 90, l'apparition des EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), a mis fin au développement des GAEC dont le nombre recule en Lorraine, au cours de la décennie 2000-2010. Dans la répartition du foncier, le poids des sociétés n'a cessé de progresser. Les exploitants individuels occupaient 85% de la SAU en 1979, ils n'en cultivent plus qu'un tiers en 2010.

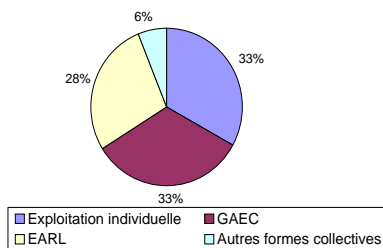
#### Taux annuel de disparition des exploitations

	période 1979/1970	période 1988/1979	période 2000/1988	période 2010/2000	période 2010/1970
Meurthe-et-Moselle	-3,7%	-2,7%	-3,7%	-2,2%	-3,1%
Meuse	-1,9%	-0,4%	-4,0%	-1,7%	-2,2%
Moselle	-3,8%	-3,2%	-3,9%	-3,3%	-3,6%
Vosges	-3,0%	-3,2%	-4,2%	-3,2%	-3,5%
<b>Lorraine</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-3,2%</b>
Champagne-Ardenne	-0,5%	-0,5%	-2,1%	-1,1%	-1,1%
Alsace	-2,7%	-2,3%	-3,3%	-2,3%	-2,7%
Franche-Comté	-2,5%	-2,5%	-3,5%	-2,8%	-2,9%
<b>France</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-2,9%</b>

Sources : Recensements Agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

## La majorité de la SAU est concentrée dans les formes collectives

### Répartition de la SAU selon la forme juridique



Source : Recensement Agricole 2010

## Une concentration ralentie du foncier au cours de la dernière décennie

Le phénomène de disparition n'a pas touché de la même manière toutes les tailles d'exploitations. Prioritairement, ce sont les exploitations de moins de 50 ha qui enregistrent les rythmes de disparition les plus rapides (- 4,5% par an sur la période 1970-2010). Elles représentaient alors 80% des exploitations lorraines contre 46% aujourd'hui. Là-encore, la Lorraine se singularise par un rythme de disparition nettement supérieure à la moyenne nationale (- 4,5% par an, contre - 3,6%). Cette singularité est encore plus notable pour la tranche des 50 à 100 ha, puisque la Lorraine voit disparaître chaque année, sur la période 1970-2010, 2,7% de ses exploitations, alors que le territoire métropolitain enregistre une légère progression des fermes de cette taille, même si la décennie 2000-2010 en voit disparaître 2% chaque année. Entre 100 et 200 ha, le nombre d'exploitations progresse de 2% par an sur la période en Lorraine, mais la dernière décennie marque un renversement de tendance puisque 1% des exploitations de cette taille ont disparu chaque année au cours de la période 2000-2010, contrairement au niveau national où la progression ne s'est pas démentie (+ 3% par an). Au-delà de 200 ha, la progression est continue selon un rythme soutenu jusqu'aux années 2000 (+ 5,1%), la décennie 2000-2010 marque un net ralentissement (+ 3,4%). Ces divers mouvements ont provoqué, dès les années 70, une concentration du foncier nettement plus précoce et plus rapide en Lorraine que sur le territoire métropolitain. En 1970, la part des exploitations de plus de 100 ha dans la surface agricole utilisée lorraine était de 15%, supérieure de 5 points à celle observée au niveau national. Cet écart s'accroît de manière continue jusqu'aux années 2000, la part des plus de 100 ha atteint 72% surclas-

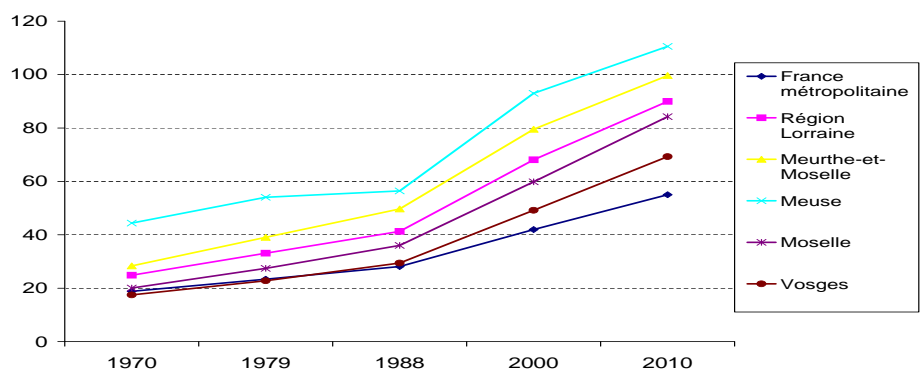
sant la moyenne nationale de 27 points (58%). Au cours de la décennie 2000-2010, le mouvement se poursuit à un rythme nettement moins soutenu. En effet, les plus de 100 ha ont gagné 13 points de part de surface au niveau national contre 9 points en Lorraine. Cet infléchissement se traduit par une stabilisation du gain de la surface moyenne par exploitation.

## Ralentissement de la progression de la SAU moyenne au cours de la dernière décennie

Cette dernière progressait au rythme de

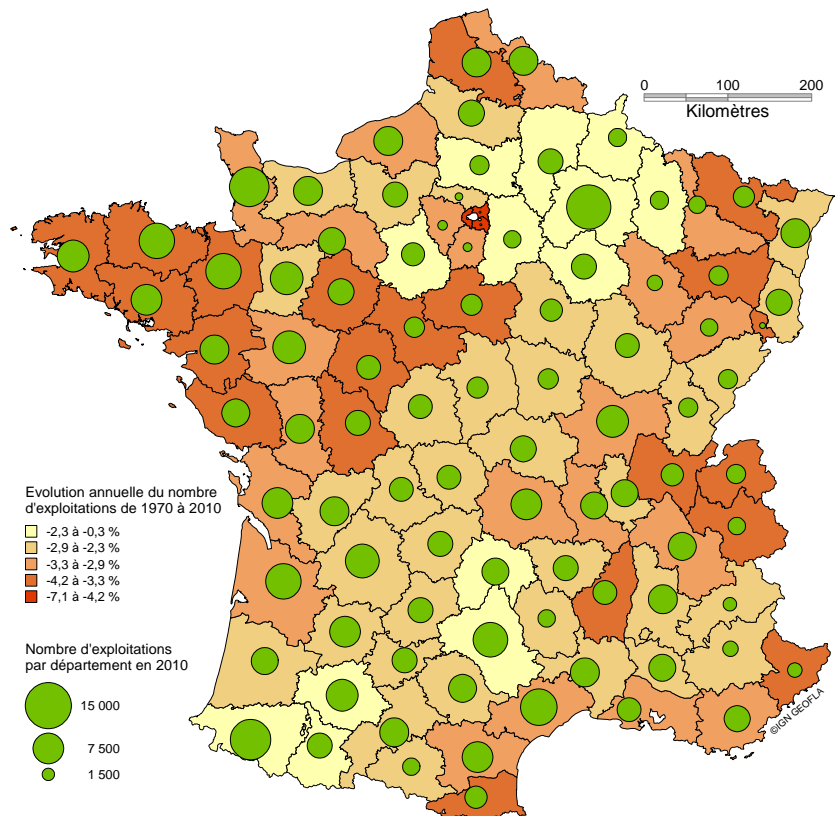
5,7% dans les années 90, (chiffre le plus élevé des régions françaises), elle progresse désormais au rythme de 3,1%, identique à la progression du territoire métropolitain. La taille moyenne des exploitations lorraines atteint désormais 90 ha au troisième rang des régions françaises. Parmi les départements lorrains, la Moselle connaît le phénomène d'agrandissement le plus important. La SAU moyenne y progresse annuellement de 3,7% sur l'ensemble de la période 1970-2010. Les Vosges connaissent un mouvement un peu moins rapide (+3,5%). La Meurthe-et-Moselle et la Meuse se situent un peu en retrait avec des progressions respectives de 3,2 et 2,3%.

### Evolution de la SAU moyenne par exploitation



Sources : Recensements Agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

## Taux de disparition des exploitations agricoles de 1970 à 2010



Sources : Recensements Agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

## La main d'oeuvre a suivi le mouvement

En 1970, les 46 000 exploitations lorraines employaient l'équivalent de 61 000 à temps plein. La main d'oeuvre employée a diminué au rythme parallèle, mais légèrement inférieur à celui de la disparition des exploitations (- 3% contre - 3,2 %). Comme pour ces dernières, la décennie 1990-2000 a connu une accélération sensible (- 3,7%). Comme pour les exploitations, les départements de Moselle et des Vosges ont connu une baisse plus significative (- 3,2 et - 3,4%).

## L'agriculture lorraine est moins riche en emplois

Ces évolutions se sont produites sur une surface cultivée quasiment stable, le nombre de personnes employées pour mettre en valeur 100 ha est passé de 5,4 équivalent temps plein en 1970 à 1,6 en 2010. Comparée au niveau France, l'agriculture lorraine a toujours été moins gourmande en main d'oeuvre et cette situation s'est accentuée. En 1970, il fallait 33% moins de main d'oeuvre en Lorraine qu'au niveau France, il en faut aujourd'hui 44% moins.

## La main d'oeuvre diminue au fil des disparitions

Taux annuel d'évolution de la main d'oeuvre	période 1979/1970	période 1988/1979	période 2000/1988	période 2010/2000	période 2010/1970
Meurthe-et-Moselle	-2,8%	-2,7%	-3,7%	-2,2%	2,6%
Meuse	-1,9%	-0,4%	-4,0%	-1,7%	-2,2%
Moselle	-3,8%	-3,2%	-3,9%	-3,3%	-3,2%
Vosges	-3,0%	-3,2%	-4,2%	-3,2%	-3,4%
<b>Lorraine</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-3,0%</b>
Champagne-Ardenne	-0,5%	-0,5%	-2,1%	-1,1%	-1,2%
Alsace	-2,7%	-2,3%	-3,3%	-2,3%	-2,6%
Franche-Comté	-2,5%	-2,5%	-3,5%	-2,8%	-2,9%
<b>France</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-2,8%</b>

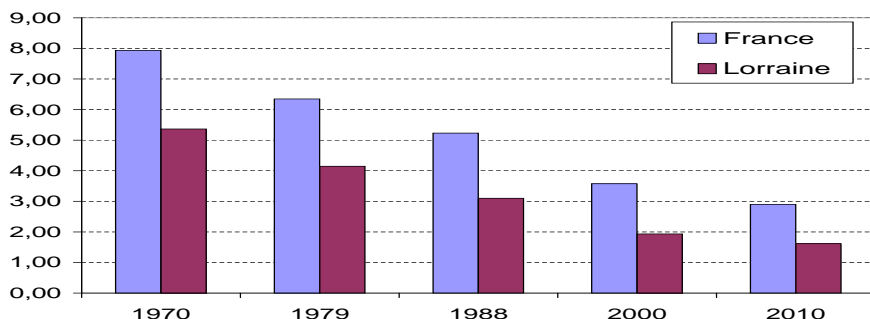
Sources : Recensements Agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010



## De fortes divergences selon les orientations et la taille

Bien présentes dans les orientations économiques très spécialisées (arboriculture, maraîchage, horticulture), les exploitations de petites tailles ont une intensité de main d'oeuvre à l'hectare bien supérieure à la moyenne et stable dans le temps. Dans les exploitations de moins de 20 ha, il fallait 8 unités de travail à temps complet pour s'occuper de 100 ha en 1970, il en faut encore 7,5 aujourd'hui. Cette situation est identique au niveau France. A partir de 50 ha, moins de 2 personnes (1,83) sont nécessaires, en 2010, pour mettre en valeur 100 ha (2,5 au niveau national), en recul de 1,5% par an depuis 40 ans. Au delà de 100 ha, ce ratio tombe à 1,18 (en recul de 1,7% par an), sous l'effet des innovations technologiques.

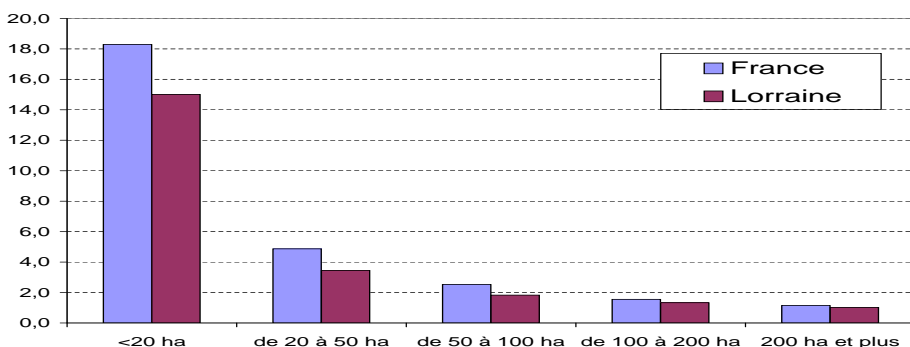
## Nombre d'unités de travail à temps complet pour 100 ha de SAU



Sources : Recensements Agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010



## Nombre d'unités de travail à temps complet pour 100 ha de SAU en 2010 par tranches de taille

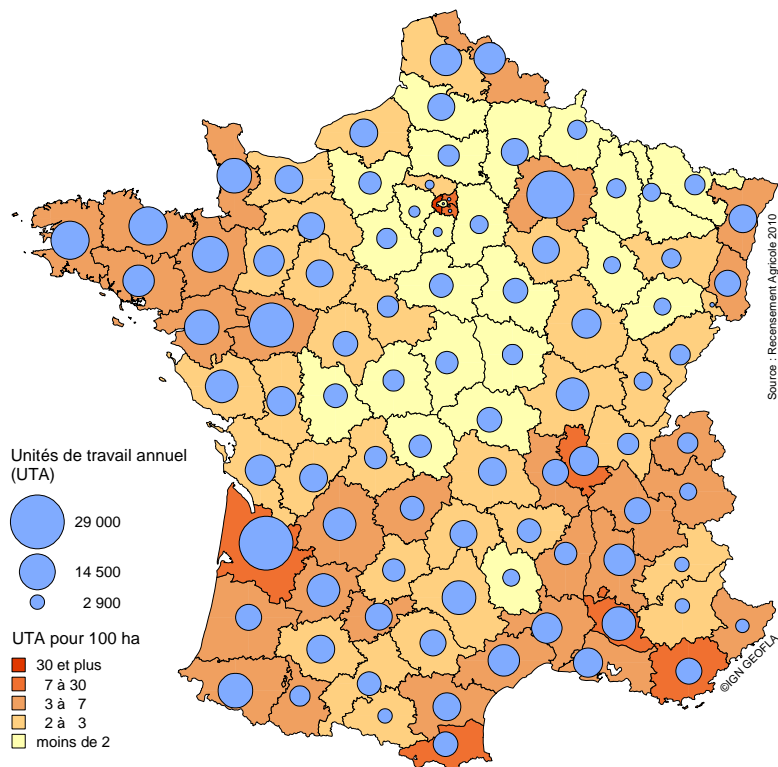


Source : Recensement Agricole 2010

Forte intensité de main d'oeuvre dans les exploitations de petite taille



## L'agriculture lorraine est moins riche en emplois



Sources : Recensement Agricole 2010



## Définitions

**Exploitations agricoles :** l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

**Surface agricole utilisée :** Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

**GAEC :** groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le GAEC se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

**EARL :** exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le GAEC (cf. ce terme) : la société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

**UTA :** unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'oeuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'oeuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA).

Pour en savoir plus au niveau France : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Publication disponible sur le site internet [www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous mention de la source : Agreste - Draaf Lorraine

Photos - Draaf Lorraine

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service Régional de l'Information Statistique et Économique de Lorraine

76, avenue André Malraux - 57046 METZ Cedex 01  
Tél : 03 55 74 11 70 - Fax : 03 55 74 11 01  
Courriel : [srise.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr)  
Internet : [draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr](http://draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr)



Directeur de la publication : Michel SINOIR

Rédacteur en chef : Pierre BRUYAS

Rédaction : Pierre BRUYAS

Mise en page : Christine PERINI

ISSN : 2117-8895

Mars 2014